



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 034-213401268-20231212-DMBPGENERAL2023-BF

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2023-077

Réf : FINANCES
LOCALES

Objet : Décision
modificative
Recettes nouvelles
Chapitre 013

Date de convocation :
07/12/23

Date d'affichage :
07/12/23

Nombre de conseillers
en exercice : 22

Présents :14

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Absents ayant donné procuration :

ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)

BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)

Absents : Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence

Mmes DANIEL Nathalie, PEREZ Nathalie, VIDAL Lise,

Mme Angeline LACHAL a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire indique que des recettes non prévues ont été comptabilisées au chapitre 013-remboursement sur rémunérations du personnel.

Il propose de constater 28.000 € de recettes au chapitre 013- compte 6419 et de les affecter aux comptes suivants :

Chap 014 – 7391112 dégrèvements de taxe d'habitation sur logements vacants pour 4.500 €

Chap 66 – 66111 intérêts de la dette pour 5.500 €

Chap 011- 6281 cotisations pour 18.000 €

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6281	18 000,00		COTISATIONS HERAULT ENERGIES 25% TCFE 2022 NON BUDGETE
D F 014 7391112	4 500,00		DEGREVEMENT TH SUR LOGEMENTS VACANTS NON BUDGETE 2023
D F 66 66111	5 500,00		CREDIT SUPPLEMENTAIRE LIE AUX REVISIONS A LA HAUSSE DES TAUX D'INTERETS
R F 013 6419	28 000,00		RECETTES SUPPLEMENTAIRES

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		28 000,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		28 000,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

- **Accepte les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.**

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

Le Maire

